

Le Nouveau-Brunswick a adopté la même attitude. Sur les 15 comtés, 14 sont organisés, de sorte qu'il existe maintenant pour fins financières 14 commissions rurales et 22 commissions urbaines au lieu de 1,350.

Dix commissions centrales d'écoles protestantes ont été formées dans le Québec et le nombre de commissions protestantes a été encore réduit par des unions et des fusions. Une circonscription protestante de *high school* de comté est aussi autorisée. Pour les écoles catholiques du Québec, la paroisse forme d'ordinaire la circonscription administrative.

Jusqu'à maintenant, l'Ontario a organisé des zones d'école élémentaire distinctes des zones d'école secondaire: 3,070 zones locales d'école publique, soit 53 p. 100 du total, sont organisées en 499 zones de township. Dans la partie plus peuplée du sud de la province, il y a ordinairement plus d'une zone par township. Une zone peut comporter une ville ou un village. Il existe 20 commissions d'union d'écoles séparées catholiques qui embrassent des zones de township. Il existe environ 90 circonscriptions plus grandes de *high school*. La circonscription moyenne s'étend au delà des limites municipales et compte 200 milles carrés de superficie, une population de *high school* d'au moins 300 élèves et une évaluation d'environ 7 millions de dollars.

Le Manitoba a 101 zones scolaires consolidées, y compris Miniota, zone scolaire municipale. Une circonscription expérimentale plus grande, la zone scolaire de Dauphin-Ochre-River, a été formée en 1947. La Saskatchewan a organisé plus de 3,000 zones en 45 circonscriptions; il reste encore 1,399 zones à organiser. Comme dans les Maritimes, la commission locale a conservé des fonctions peu importantes. Les écoles urbaines, les écoles séparées et les écoles consolidées peuvent s'unir à une circonscription.

L'Alberta a pris les devants dans l'établissement des grandes circonscriptions, qui s'y chiffrent par 57 formées de 3,701 des 3,943 zones scolaires locales en activité. La division moyenne couvre quelque 2,000 milles carrés et compte 70 instituteurs et 1,500 élèves. Plusieurs villes et villages en font partie.

Conformément au rapport Cameron, la Colombie-Britannique s'est organisée en 74 grandes circonscriptions administratives et 15 arrondissements indépendants. Les écoles des villes et villages font partie des circonscriptions.

En général, les commissaires d'école sont élus par les contribuables pour un mandat de deux ou trois ans de manière que seule une partie des commissaires sortent de charge tous les ans. Dans quelques cas, comme celui des commissions de *high school* en Ontario, les commissaires sont nommés par les conseils municipaux.

Des écoles séparées, principalement catholiques, existent en Ontario, Saskatchewan et Alberta. Elles ne diffèrent pas des écoles publiques, sauf que l'instituteur est de même religion que les autorités scolaires et que l'instruction religieuse y reçoit plus d'attention.

Financement des écoles.—Le revenu nécessaire au financement des écoles publiques élémentaires et secondaires provient presque entièrement des taxes locales et des subventions provinciales.

Des rétributions pour l'enseignement élémentaire peuvent être exigées dans le Québec. Dans certaines autres provinces, des rétributions sont exigées pour l'enseignement secondaire mais, sauf lorsqu'elles remplacent les taxes, sont très modiques. Le total des rétributions perçues dans toutes les provinces, sauf le Québec, n'atteint pas \$200,000.